

# NOUVEAUTÉ RENTÉE 2024

**Cfdt:** FGTE  
**CHEMINOTS**

**LA CFDT CHEMINOTS  
NÉGOCIE DE NOUVEUX  
MODES DE GARDE POUR  
LES PARENTS**

## EXPLICATIONS

L'IGAM (Indemnité de Garde Assistante Maternelle agréée) est destinée à réduire les frais de garde engagés par les parents employeurs d'assistantes maternelles agréées, pour un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans. Cette indemnité cumulée avec d'autres est mise en place depuis 2016 et se heurtait à la pénurie d'assistantes maternelles agréées sur le territoire. La CFDT sans nier son utilité manifeste désirent l'étoffer et la faire évoluer.

### C'EST CHOSE FAITE AUJOURD'HUI :

La proposition CFDT était de conserver l'IGAM en l'état et d'y adjoindre une nouvelle indemnité de mode de garde (IMG).

Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre les agents SNCF pourront bénéficier de cette nouvelle indemnité dotée d'une enveloppe de 5 millions d'euros.

Cette revendication CFDT Cheminots permet dorénavant aux parents cheminots de :

- Bénéficier d'une aide à la recherche de mode de garde (société DOMISERV)
- Se voir proposer une solution en cas de rupture de garde inopinée (dépannage d'urgence)
- Se voir proposer la réservation de berceaux temporaires en crèche (réservation)

### CETTE AVANCÉE NOTABLE OBTENUE PAR LA CFDT RESTE TOUTEFOIS À CONFORTER AFIN DE L'ÉTOFFER ET LA PÉRENNISER, LA CFDT RÉCLAME DONC :

- La sanctuarisation du modèle économique par un financement total des SA
- L'ouverture de ces nouveaux modes de garde aux enfants âgés de 3 à 11 ans
- Le doublement de l'enveloppe allouée à ces nouveaux modes de garde (4,9 millions d'euros aujourd'hui)

À noter : Un numéro unique sera mis en place à partir du 4 novembre 2024 : 0800 150 000 (lundi -vendredi 8h30 -17 h) ainsi qu'un portail digital disponible.

**VOS INTERLOCUTEURS CFDT DE PROXIMITÉ SONT À VOTRE ENTIÈRE DISPOSITION.  
AFIN D'AVOIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS,  
N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER.**

